



Ville de LORRAINE

## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné conformément au *Règlement d'urbanisme URB-07* et ses amendements et à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lorraine à être tenue le **mardi 11 mai 2021, à 19 h**, deux demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme URB-07 seront étudiées, à savoir :

Localisation : **10, boulevard de Chambord, Lorraine**

Immeuble : Lot numéro 1 951 983, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne

Nature : Réduction de la marge avant minimale de 7,60 mètres à 6,92 mètres.

Effet : Une décision favorable du Conseil de la Ville de Lorraine aura pour effet de permettre que la marge avant minimale soit portée à 6,92 mètres au lieu de 7,60 mètres requise par la réglementation d'urbanisme de la ville applicable, calculée en fonction du bâtiment tel qu'existant à la date des présentes.

Localisation : **2, place d'Amance, Lorraine**

Immeuble : Lot numéro 2 322 989, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne

Nature : Augmentation de la marge avant maximale côté garage de 13,80 mètres à 14,49 mètres.

Effet : Une décision favorable du Conseil de la Ville de Lorraine aura pour effet de permettre que la marge avant maximale côté garage soit portée à 14,49 mètres au lieu de 13,80 mètres requise par la réglementation d'urbanisme de la ville applicable, calculée en fonction du bâtiment tel qu'existant à la date des présentes.

**QUE** la consultation publique sur ces deux dérogations mineures se déroulera par consultation écrite, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 et du décret 433-2021 du 24 mars 2021 en lien avec la pandémie de la COVID-19, notamment en zone d'alerte maximale (zone rouge) où les séances du Conseil doivent se tenir à huis clos;

**QUE** la consultation publique écrite se déroulera du 15 avril 2021 au 10 mai 2021 inclusivement ou jusqu'à ce que le Conseil statue sur lesdites demandes;

Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre ses questions, commentaires, demandes de précision ou autres suggestions, par écrit, pendant cette période de consultation :

- a) par courriel à [greffe@ville.lorraine.qc.ca](mailto:greffe@ville.lorraine.qc.ca);
- b) par la poste à l'hôtel de ville de Lorraine situé au 33, boulevard De Gaulle, Lorraine, QC J6Z 3W9;
- c) en personne à l'hôtel de ville, sur rendez-vous seulement, en communiquant avec le Service du greffe au 450 621-8550, poste 223 ou poste 273.

Les commentaires reçus seront analysés et résumés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 mai 2021.

**QUE**, si au 11 mai 2021, la Ville de Lorraine n'est plus en zone rouge et/ou que les mesures sanitaires nous permettent alors la tenue de la séance devant le public, les citoyens seront également entendus sur lesdites dérogations mineures lors de la séance publique du conseil municipal du 11 mai 2021, à compter de 19 h, qui se déroulera au Centre culturel Laurent G. Belley, situé au 4, boulevard de Montbéliard, à Lorraine.

**Donné à Lorraine, le 14 avril 2021.**



---

**Me Annie Chagnon, avocate  
Greffière**



Ville de LORRAINE

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**  
(article 337 L.C.V.)

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

Je soussignée, Annie Chagnon, avocate, exerçant mes fonctions de directrice des Services juridiques et greffière de la Ville de Lorraine, au 33 boulevard De Gaulle, province de Québec, certifie que l'avis relatif à deux demandes de dérogation mineure pour les propriétés situées au 10, boulevard de Chambord et au 2, place d'Amance a été dûment donné conformément aux modalités prévues au *Règlement 246 fixant les modalités des avis publics* en affichant une copie sur le tableau d'affichage de l'hôtel de ville et en le publiant sur le site Internet de la Ville en date du 14 avril 2021.

**EN FOI DE QUOI, j'ai signé le 14 avril 2021.**

---

**Me Annie Chagnon, avocate**  
**Greffière**